



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Commission 4 (Coopération et développement)

#### Travaux du Groupe de projet «Développement durable» – Bilan des activités 2013–2016 concernant la gestion des risques et l'aide d'urgence et perspectives 2017–2020

##### Note du Bureau international

(Point 4c de l'ordre du jour)

1. <b>Objet</b>	<b>Références/paragraphes</b>
Présenter à la Commission 4 les résultats des activités concernant la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles durant le cycle 2013–2016 et la marche à suivre pour le cycle 2017–2020 et soumettre le projet de proposition de résolution d'ordre général y relatif.	§§ 1 à 31 et annexe 1
2. <b>Décision attendue</b>	
La Commission 4 est invitée à approuver le document et sa mise à jour jusqu'en juin 2016 ainsi que le projet de proposition d'ordre général y relatif.	§ 31

#### I. **L'UPU et la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles durant le cycle 2013–2016 – Informations générales**

1. Ces dernières années, un nombre significatif de catastrophes naturelles ont eu lieu partout dans le monde. D'après la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, organisée en mars 2015, plus de 1,5 milliard de personnes ont été touchées par des catastrophes naturelles, d'une manière ou d'une autre, tandis que les pertes économiques totales durant la période 2005–2014 se sont élevées à plus de 1300 milliards d'USD.

2. Le secteur postal a également été durement touché par les catastrophes naturelles, à l'origine de destructions et d'interruptions de service. Pourtant, comme le montrent certains exemples, la poste peut jouer un rôle crucial dans la réponse aux catastrophes, entre autres en servant de point de distribution des fournitures d'urgence et de point de transfert d'argent dans les régions touchées et en mettant à disposition des moyens de communication de base lorsqu'aucun autre système n'est disponible.

3. Dans ce contexte, le Congrès de Doha 2012 a adopté la recommandation C 64/2012 (Initiatives pour l'étude des mesures à adopter dans les domaines du développement durable et de la coopération au développement, en vue de renforcer la capacité de résistance des organisations postales en cas de catastrophe majeure). Cette recommandation a débouché sur une étude de faisabilité concernant la mise en place d'une politique de l'UPU sur la réduction et la gestion des risques ainsi que l'aide d'urgence, afin de permettre au Bureau international, aux Pays-membres de l'Union et à leurs opérateurs désignés de prendre des mesures pour rendre les organisations postales plus résistantes face aux catastrophes naturelles. Ces mesures consistaient notamment:

- à fournir une assistance pour la remise en route de services postaux de base après une catastrophe naturelle;
- à élaborer des plans de gestion des catastrophes naturelles et de résilience et reconstruction des infrastructures;
- à élaborer des plans d'urgence et de continuité de l'activité et à améliorer les compétences en matière de gestion des risques en s'appuyant sur l'expérience du séisme au Japon;
- à évaluer et à limiter l'impact des activités postales sur l'environnement;
- à offrir une formation sur la gestion des crises aux employés postaux;
- à suivre de près les pertes de données, y compris les pertes légères et celles découlant de catastrophes naturelles locales.

4. Suite à l'adoption de la recommandation du Congrès, la création d'un groupe ad hoc chargé de sa mise en œuvre a été approuvée lors de la session d'avril 2013 du Conseil d'administration (CA); le Groupe ad hoc sur la gestion des risques liés aux catastrophes (GAH GRC) a donc été créé pendant l'été 2013. En juin 2016, 22 Pays-membres le composaient en qualité de membres ou d'observateurs. Le GAH GRC a élu à sa présidence Patrick Mendonca, de United States Postal Service (USPS).

## II. Mandat et objectifs du groupe ad hoc

5. A sa première réunion, en octobre 2013, le GAH GRC a approuvé son mandat et son plan de travail, notamment les domaines de travail suivants:

- Elaborer, à l'échelle de l'UPU, une politique et des directives fondées sur des études en matière de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles; cette politique et ces directives doivent comprendre une cartographie des activités de l'UPU en cours concernant les interventions d'urgence, la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles et la résilience, les plans de gestion des catastrophes, de résilience et de reconstruction des infrastructures, les plans d'urgence pour la prestation des services postaux et les plans de continuité des activités.
- Servir de plate-forme pour l'échange entre opérateurs désignés de pratiques exemplaires et de projets communs.
- Promouvoir la mise en œuvre d'actions et de projets concrets tels que la formation du personnel postal à la gestion des crises et tous autres éléments d'une stratégie de réduction des risques liés aux catastrophes naturelles et de résilience.
- Fournir une assistance pour la restauration des services postaux de base.

6. Pour remplir son mandat, le GAH GRC a fixé les objectifs ci-après:

- 1° Effectuer des recherches sur la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles et la résilience.
- 2° Proposer un projet de politique au niveau de l'UPU sur la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles et la résilience pour les Pays-membres.
- 3° Mettre en place une plate-forme pour l'échange des pratiques exemplaires.
- 4° Proposer des directives destinées aux opérateurs désignés sur la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles et sur la résilience, notamment un guide et des supports de formation pour le personnel.

7. Entre 2013 et 2015, le Japon a apporté un soutien financier sous la forme d'une contribution volontaire s'élevant à 1 042 965 CHF pour financer les travaux du GAH GRC ainsi que l'expertise et les ressources humaines nécessaires du Bureau international. Ces ressources ont été utilisées pour des activités en rapport avec la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles, y compris les frais de personnel pour le fonctionnement du programme, les séminaires régionaux, une étude sur la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles et la préparation des directives et des projets et activités de formation.

### III. Réalisations du groupe ad hoc durant le cycle 2013–2016

8. Le GAH GRC a achevé de nombreuses activités, comme le montre le tableau ci-dessous:

<i>Objectif</i>	<i>Réalisation</i>
1. Mener des recherches sur la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles et sur la résilience	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Réalisation d'une enquête en 2013 pour analyser:               <ul style="list-style-type: none"> <li>• les types de catastrophes naturelles auxquelles font face les Pays-membres et les opérateurs désignés</li> <li>• les politiques de gestion des risques liés aux catastrophes qui étaient déjà en place au niveau national</li> <li>• l'état des relations des opérateurs désignés avec les autorités locales et nationales</li> <li>• les besoins et les attentes des Pays-membres dans ce domaine en termes d'activités et d'assistance de l'UPU</li> </ul> </li> <li>– Présentation aux membres d'une analyse de la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles: concepts, définitions, typologie, phases et acteurs (2013)</li> </ul>
2. Proposer aux Pays-membres de l'UPU un projet de politique sur la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles et sur la résilience	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Adoption du cadre de l'UPU relatif à la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles comprenant huit priorités (2014):               <ol style="list-style-type: none"> <li>1° Promouvoir le cadre de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles dans le secteur postal</li> <li>2° Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans le programme de l'UPU relatif au développement</li> <li>3° Intégrer la sensibilisation dans le programme international sur la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles</li> <li>4° Encourager et soutenir la priorisation des risques liés aux catastrophes</li> <li>5° Encourager les Pays-membres à déterminer les risques en analysant les dangers potentiels/la vulnérabilité</li> <li>6° Diffuser des connaissances et des informations sur les risques et préparer le programme de formation</li> <li>7° Encourager la sensibilisation sur l'impact environnemental des activités postales et le développement de la résilience du réseau postal</li> <li>8° Encourager et soutenir le développement de plans d'urgence</li> </ol> </li> <li>– Révision du cadre de l'UPU relatif à la gestion des risques liés aux catastrophes à la suite du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030</li> </ul>
3. Mettre en place une plateforme pour l'échange des pratiques exemplaires et la sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Etudes de cas et pratiques exemplaires couvrant plusieurs types de dangers et de risques (typhons, inondations, éruptions volcaniques et séismes), leurs impacts sur les réseaux postaux, les structures et les mesures mises en place par les postes pour se préparer à de telles catastrophes, y répondre et se rétablir (Etats-Unis d'Amérique, Australie, Bosnie et Herzégovine, Italie, Japon, Malawi, Maroc, Mexique et Philippines) (2013–2015)</li> <li>– Conception de la page Web consacrée à la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles sur le site Web de l'UPU pour fournir aux Pays-membres et aux autres parties intéressées des informations pertinentes sur les activités de l'UPU et celles des opérateurs désignés en matière de gestion des risques liés aux catastrophes, des documents clés et des informations sur la formation, les pratiques exemplaires et les études de cas (2015)</li> </ul>

<i>Objectif</i>	<i>Réalisation</i>
3. Mettre en place une plateforme pour l'échange des pratiques exemplaires et la sensibilisation (suite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Déploiement d'activités régionales:               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Séminaire sur la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles dans la région Amérique latine (Chili, 2014): adoption de principes clés et d'objectifs concrets</li> <li>• Atelier sur le développement durable dans la région des Caraïbes (Barbade, 2014): exercice de simulation sur les ouragans</li> <li>• Séminaire sur la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles dans la région Asie/Pacifique (Thaïlande, 2016)</li> <li>• Séminaire sur la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles dans la région des Caraïbes (Barbade, avril 2016)</li> </ul> </li> <li>– Développement d'activités et de partenariats internationaux:               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Invitation des partenaires internationaux à la réunion du GAH GRC et aux séminaires régionaux sur la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles ou consultation avec eux pour fournir à la communauté de l'UPU leur expertise et partager leurs expériences (Organisation météorologique mondiale (OMM), Programme des Nations Unies pour le développement, Groupe de la Banque mondiale, Union internationale des télécommunications et Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR), Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle (CDEMA)) (2013–2016)</li> <li>• Préparation d'un protocole d'accord avec l'OMM pour améliorer le rôle du réseau postal dans les situations précédant les catastrophes, particulièrement en termes d'actions d'alerte rapide, en coopération avec les autorités météorologiques, et développement des échanges de données météorologiques pour améliorer la prévisibilité des horaires de distribution</li> <li>• Participation à la deuxième Conférence mondiale pour la reconstruction, organisée par la Banque mondiale (Etats-Unis d'Amérique, 2014)</li> <li>• Participation à la Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe (Japon) et adoption du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030 (2015): le Bureau international a participé depuis ses activités préparatrices comme membre du groupe de hauts responsables chargé d'étudier la question de la réduction des risques de catastrophes naturelles aux fins du renforcement de la résilience</li> </ul> </li> </ul>
4. Proposer des directives destinées aux opérateurs désignés sur la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles et sur la résilience, notamment un guide et des supports de formation pour le personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Elaboration d'un guide sur la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles pour fournir aux Pays-membres et leurs opérateurs désignés un outil opérationnel complet couvrant les divers aspects de la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles en vue de les aider à mettre en place et améliorer les cadres, pratiques et mécanismes en matière de gestion des risques liés aux catastrophes. La version finale du guide a été officiellement lancée en avril 2016 et est disponible sur le site Web de l'UPU.</li> <li>– L'outil de formation en ligne basé sur le guide en matière de gestion des risques sera fourni via la plateforme TRAINPOST pour les opérateurs désignés et les autorités en 2017.</li> </ul>

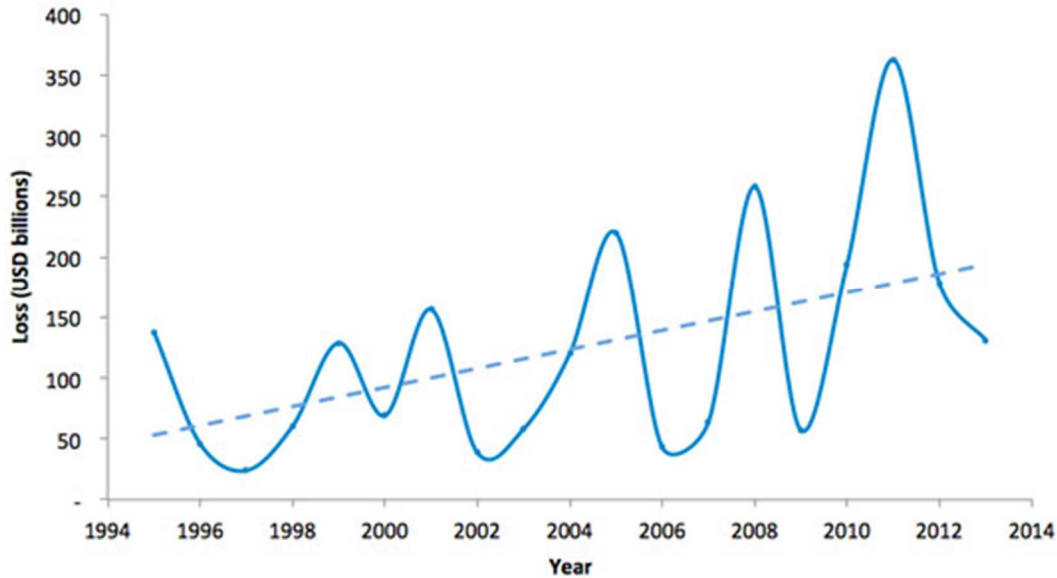
#### IV. Projets d'aide d'urgence durant le cycle 2013–2016

9. L'aide d'urgence fournie aux Pays-membres de l'UPU entre dans le cadre des dispositions sur l'assistance technique figurant à l'article premier de la Constitution de l'UPU. Créé en 2012 par une décision du CA, le fonds d'urgence et de solidarité est le principal mécanisme financier permettant de subventionner les projets d'aide d'urgence en faveur des Pays-membres de l'UPU.

10. Pendant le cycle 2013–2016, les catastrophes naturelles majeures se sont multipliées et leur ampleur a augmenté, causant de très nombreuses pertes humaines et économiques, y compris dans le secteur postal. Les tendances observées ces dernières années ont été confirmées et se sont même amplifiées.

11. En moyenne, les dégâts économiques sont aujourd’hui de l’ordre de 250 à 300 milliards d’USD chaque année (d’après UNISDR).

*Tendances des pertes économiques (assurées) du fait de catastrophes naturelles (source: Swiss Re)*

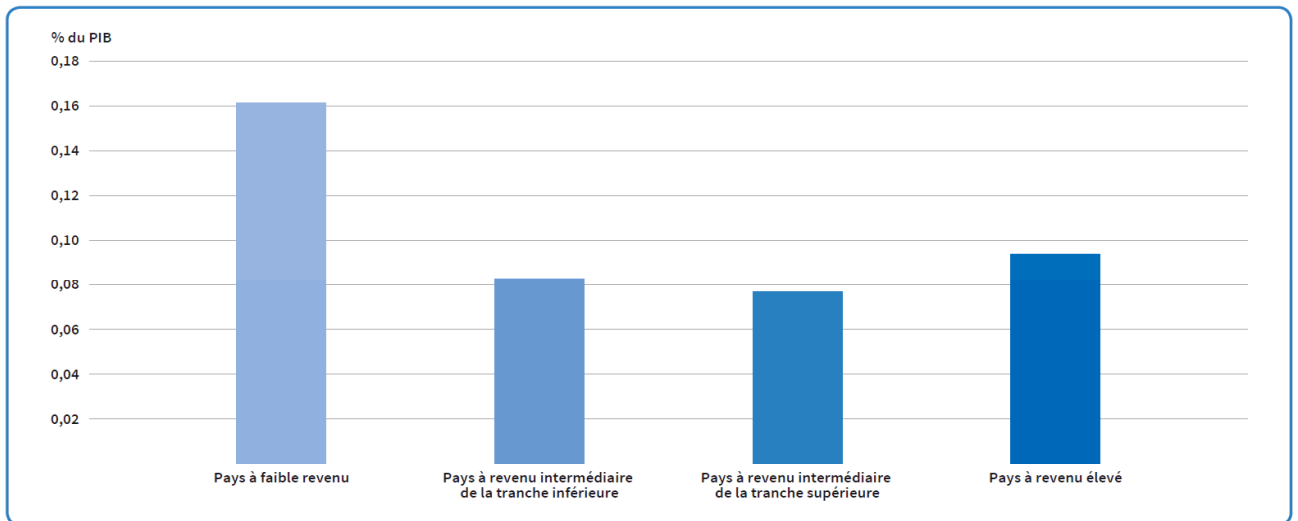


12. Les pertes annuelles moyennes mondiales devraient s’élever à 415 milliards d’USD d’ici à 2030, rien que du fait des exigences en matière d’investissement dans les infrastructures urbaines.

13. Pour 2013, d’après le Bilan mondial 2015 sur la réduction des risques de catastrophes publié par UNISDR, les catastrophes ayant eu les conséquences économiques les plus graves étaient les inondations qui ont touché l’Europe centrale en mai et en juin, dont le bilan total a été estimé à 22 milliards d’USD, le tremblement de terre qui a frappé la Chine (Rép. pop.) en avril et a représenté 14 milliards d’USD de dégâts, et le typhon *Haiyan*, en novembre, qui a causé 13 milliards d’USD de dommages.

14. L’impact économique des catastrophes naturelles sur les économies nationales varie d’un pays à l’autre. Cependant, les économies en développement souffrent davantage des catastrophes naturelles que les pays industrialisés. En 2015, le nombre de catastrophes naturelles signalées par région était le suivant: Europe (23), Afrique (56), Asie (152), Amériques (893) et Océanie (22).

*Pertes économiques en fonction de la taille de l’économie (produit intérieur brut) et du niveau de revenu (1990–2013)*



(Source: UNISDR, données EM-DAT et Banque mondiale.)

15. D'après UNISDR, le changement climatique mondial modifie déjà les niveaux de danger et exacerbe les risques de catastrophes naturelles. D'ici à 2050, on estime que 40% de la population mondiale vivront dans un bassin versant qui connaîtra un stress hydrique important, particulièrement en Afrique et en Asie. Dans le bassin des Caraïbes, le changement climatique contribuera à hauteur de 1,4 milliard d'USD supplémentaire aux pertes annuelles attendues provoquées par les cyclones.

16. Il n'existe pas de données précises sur les pertes économiques pour le secteur postal au niveau mondial. Le montant des pertes économiques directes est communiqué au cas par cas au Bureau international de l'UPU dans le cadre d'une évaluation obligatoire des incidences des catastrophes (infrastructures postales et matériel détruits ou endommagés). Les pertes économiques indirectes pour le secteur postal liées à l'endommagement ou à la destruction des infrastructures en matière de transport et de communication ainsi qu'aux activités commerciales qui ont été affectées par une catastrophe, etc., devraient également être prises en considération.

17. Ainsi, les incidences économiques directes sur le réseau postal népalais après le séisme de 2015 sont estimées à 2,5 millions d'USD.

18. Dans le cadre du fonds d'urgence et de solidarité, l'UPU a élaboré et mis en œuvre les projets d'aide d'urgence ci-dessous pour la période 2013–2016, dans le cadre de catastrophes naturelles.

Pays	Catastrophe	Projet du fonds d'urgence et de solidarité
Philippines	Super typhon <i>Haiyan</i> – novembre 2013	Reconstruction du bureau de poste principal de Tacloban, qui avait été détruit
Bosnie et Herzégovine (Pošte Srpske)	Inondations – mai 2014	Remplacement du matériel informatique détruit
Népal	Tremblement de terre – avril/mai 2015	Remplacement de matériel et de véhicules postaux
Malawi	Inondations – janvier 2015	Reconstruction de quatre bureaux de poste endommagés
Myanmar	Inondations – juillet 2015	Remplacement des équipements détruits
Dominique	Ouragan <i>Erika</i> – août 2015	Mise en place d'une solution logistique temporaire pour le courrier partant
Equateur	Tremblement de terre – avril 2016	Remplacement des véhicules et de l'équipement détruits

19. Le budget total alloué au titre du fonds d'urgence et de solidarité à ces projets d'aide d'urgence est de 339 000 CHF.

20. Le fonds est actuellement financé par des contributions volontaires des Pays-membres. Les financements reçus de la part des donateurs sont répartis de la manière ci-après pour 2013–2016.

<i>Donateur</i>	<i>Montant (en CHF)</i>
Aruba	1 000
Belgique	12 026
Chine (Rép. pop.)	57 900
Poste de Macao	539
France <sup>1</sup>	28 795
Italie	22 693
Japon <sup>1</sup>	75 458
Malaisie	9 660
Monténégro	589
Slovaquie	1 786
Suisse	35 000

21. Le montant total des contributions au fonds pour 2013–2016 est de 245 446 CHF (au 15 juin 2016). Il convient également de signaler que l'UPU a reçu des contributions en nature de la part d'USPS (matériel, expertise et ressources humaines) dans le cadre du projet d'aide en faveur des Philippines.

22. La demande croissante d'une aide via le fonds d'urgence et de solidarité à la suite de catastrophes naturelles ces dernières années, conjuguée à l'écart existant entre les besoins financiers des Pays-membres touchés et les ressources disponibles dans le fonds, montre que le mécanisme de financement actuel ne peut pas maintenir un niveau de ressources adapté. A la lumière des expériences vécues durant le cycle de Doha, il est clair que les fonds recueillis et disponibles ne suffiront pas à couvrir les besoins futurs.

23. Etant donné que la décision prise par le Congrès de Doha d'allouer 1% du budget ordinaire de l'UPU au fonds d'urgence et de solidarité n'a pas pu être mise en œuvre pour cause de contraintes financières, il est urgent d'explorer de nouveaux mécanismes pour assurer un financement minimal plus régulier et durable du fonds et répondre plus efficacement aux besoins des Pays-membres. Dans ce contexte, et pour garantir un niveau de ressources minimal pour le fonds d'urgence et de solidarité, un mécanisme de transfert *de minimis* depuis le budget ordinaire pourrait représenter une option, en prenant en considération la situation budgétaire de l'Union.

24. D'autres sources de financement pourraient également être explorées, comme l'accès plus efficace et efficient aux ressources du Fonds pour l'amélioration de la qualité de service d'un pays afin de répondre aux problèmes de financement des projets au titre du fonds d'urgence et de solidarité ayant un impact positif sur la qualité des services postaux. Enfin, une coordination renforcée avec les Unions restreintes à des fins de collecte de fonds pour améliorer le rôle et l'incidence des efforts au niveau régional devrait être établie.

## **V. Marche à suivre pour les activités de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles et d'aide d'urgence pour le cycle 2017–2020**

25. Le renforcement de la résilience aux catastrophes est un sujet de préoccupation et un objectif clé pour la communauté internationale ainsi qu'un élément intégral des objectifs des Nations Unies de développement durable. Durant le cycle 2013–2016, et sous la direction et l'orientation du GAH GRC, l'UPU a déployé de nombreux efforts pour sensibiliser, établir un cadre pour les activités de l'UPU en matière de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles et fournir à ses Pays-membres et leurs opérateurs désignés des outils et du matériel de formation.

26. Sur la base des réalisations découlant des activités de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles durant le cycle de Doha, et étant donné l'importance accordée par les réseaux postaux au renforcement de leur résilience aux catastrophes naturelles, ainsi qu'aux avantages découlant de l'amélioration du rôle des opérateurs désignés dans les situations avant et après les catastrophes, il est essentiel durant le cycle 2017–2020:

- de poursuivre les efforts de promotion de la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles dans le secteur postal en intégrant les principes et objectifs de la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles dans les cadres et projets de coopération au développement de l'UPU, en particulier au

<sup>1</sup> Y compris les transferts provenant des contributions affectées.

niveau régional; dans ce contexte, le rôle des Unions restreintes devrait être renforcé par le biais de projets et programmes conjoints s'inscrivant dans les plans de développement régional;

- d'élaborer des activités de renforcement des capacités en matière de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles, en particulier pour les postes et pour les pays en développement et les moins avancés, au moyen de modules de formation dédiés, d'activités de coopération technique s'appuyant sur une méthode spécifique à développer et en diffusant le guide de l'UPU en matière de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles au niveau national;
- de poursuivre le développement de partenariats internationaux en matière de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles, tout particulièrement sous l'égide du plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience et du cadre de Sendai;
- de poursuivre l'échange des pratiques exemplaires entre les postes, en se concentrant sur les mesures prises au lendemain des dernières catastrophes naturelles;
- de garantir, durant le cycle 2017–2020, un niveau de ressources minimal pour le fonds d'urgence et de solidarité afin de mieux répondre aux besoins des Pays-membres faisant face à des catastrophes naturelles par le biais d'un mécanisme de transfert depuis le budget ordinaire de l'UPU et d'une stratégie de levée de fonds spécifique et développer de meilleures synergies avec les ressources existantes au niveau régional (v. chapitre VI ci-dessous).



27. En outre, le cadre de Sendai a été adopté par 187 pays lors de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe comme nouveau cadre international pour la réduction des risques de catastrophe. Dans son engagement en matière de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles, l'UPU devra également adapter les buts et objectifs pertinents dans ce contexte, selon les quatre priorités d'action ci-après:

- 1° Comprendre les risques liés aux catastrophes naturelles.
- 2° Renforcer la gouvernance des risques liés aux catastrophes naturelles.
- 3° Investissement dans le renforcement de la résilience.
- 4° Augmenter le niveau de préparation aux catastrophes naturelles pour une réponse efficace et pour améliorer le redressement, le relèvement et la reconstruction.

## **VI. Conclusion**

28. La gestion des risques liés aux catastrophes naturelles et l'aide d'urgence sont devenues des activités importantes inscrites au programme de coopération au développement de l'UPU durant le cycle 2013–2016. Ces deux activités sont étroitement liées. La gestion des risques liés aux catastrophes naturelles est devenue un élément essentiel du développement postal et de la continuité des opérations. Pour veiller à la qualité et la viabilité des opérations postales, les opérateurs désignés et les autorités pertinentes de tous les Pays-membres doivent intégrer les efforts de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles dans leurs propres stratégies et mesures afin de renforcer la résilience des réseaux postaux face aux catastrophes naturelles. Les travaux relatifs à la gestion des risques liés aux catastrophes doivent avancer dans le but de mettre en place et d'améliorer les initiatives importantes prises durant le cycle de Doha.

29. Par ailleurs, des décisions appropriées doivent être prises pour veiller à un niveau de financement minimal du fonds d'urgence et de solidarité, principal mécanisme financier pour aider les Pays-membres touchés par des catastrophes naturelles.

30. Pour mettre en œuvre les activités sur la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles pour la période 2017–2020, le projet de proposition d'ordre général contenu en annexe 1 sera soumis au Congrès pour approbation.

## **VII. Mise à jour du document**

31. Le Bureau international a mis le présent document à jour en juin 2016 pour faire état des réalisations aussi précisément que possible.



## 26<sup>e</sup> CONGRÈS

Proposition d'ordre général

**XX**

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Résolution C xx/2016

#### Travaux relatifs à la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles et à l'aide d'urgence

Le Congrès,

compte tenu

des résultats positifs des travaux du Groupe ad hoc sur la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles entre 2013 et 2016, en particulier dans la mise en œuvre de la recommandation C 64/2012 du Congrès de Doha,

conscient

que l'intégration de la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles dans les stratégies, les cadres, les modèles d'activité et les pratiques du secteur postal est un élément essentiel pour assurer la continuité des services ainsi que pour accroître la résilience et protéger les moyens de subsistance et les moyens de production,

conscient également

que le secteur postal, en tant qu'infrastructure de communication et logistique dans le contact quotidien avec les populations et les communautés, les autorités locales et nationales, peut jouer un rôle important à la fois avant, pendant et après les catastrophes,

conscient en particulier

que les Pays-membres peuvent réduire les risques en partageant les leçons, expériences et pratiques exemplaires précieuses en matière de réduction et gestion des risques liés aux catastrophes naturelles,

reconnaisant

l'importance, pour l'UPU, en sa qualité d'agence spécialisée des Nations Unies, des quatre priorités du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030 adopté par la Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe en mars 2015, à savoir 1<sup>o</sup> comprendre les risques de catastrophe, 2<sup>o</sup> renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer, 3<sup>o</sup> investir dans la réduction des risques aux fins de la résilience et 4<sup>o</sup> renforcer l'état de préparation aux catastrophes naturelles pour intervenir de manière efficace et pour «reconstruire en mieux» durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction,

rappelant

le plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles adopté en 2013 par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, lequel appelle les organisations onusiennes à faire de la réduction des risques de catastrophe une priorité, à adopter des politiques et des stratégies et à attribuer des ressources pour accroître le niveau d'engagement de chaque organisation dans la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience,

rappelant également

l'importance de bâtir des partenariats avec les autres organisations du système onusien pour partager les ressources et les connaissances en matière de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles au bénéfice des Pays-membres de l'Union,

reconnaissant également

que les événements météorologiques et les catastrophes naturelles majeures provoquent d'importantes perturbations ou interruptions dans la chaîne logistique et affectent la prestation des services postaux internationaux,

rappelant en particulier

que, depuis 2013, le Bureau international de l'UPU, notamment par le biais de son fonds d'urgence et de solidarité, a soutenu la restauration des services postaux dans les pays touchés par des catastrophes naturelles majeures, comme le super typhon *Haiyan* aux Philippines, les inondations au Malawi et dans les Balkans, la tempête tropicale au Vanuatu et le séisme au Népal,

notant

que le fonds d'urgence et de solidarité est principalement financé par les contributions volontaires des Pays-membres,

notant également

que la décision du Congrès de Doha d'allouer 1% du budget ordinaire de l'Union ne pouvait pas être mise en œuvre du fait de contraintes budgétaires (résolution C 65/2012 (Financement du fonds d'urgence et de solidarité de l'UPU) du Congrès),

préoccupé

par le fait que le manque de ressources disponibles dans le fonds d'urgence et de solidarité réduit fortement la capacité de l'UPU à répondre aux demandes croissantes de ses Pays-membres touchés par des catastrophes naturelles,

reconnaissant en particulier

que la réduction des risques de catastrophe fait partie intégrante du développement social et économique et constitue un élément important des objectifs des Nations Unies de développement durable,

considérant

qu'il est important de poursuivre les efforts de promotion de la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles dans le secteur postal en soutenant le rythme des cadres internationaux, en améliorant les outils de formation et/ou en mettant sur pied des campagnes et des séminaires régionaux à des fins de sensibilisation à la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles,

*charge*

les organes de l'UPU concernés de prendre les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs susmentionnés par le déploiement des activités suivantes:

- promouvoir la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles dans le secteur postal en intégrant les principes et objectifs de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles aux cadres et projets de coopération au développement de l'UPU, particulièrement au niveau régional, sur la base du cadre politique de l'UPU relatif à la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles;
- élaborer des activités de renforcement des capacités en matière de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles, en particulier pour les postes et pour les pays en développement et les moins avancés, au moyen de modules de formation dédiés, d'activités de coopération technique s'appuyant sur une méthode spécifique à développer et en diffusant le guide de l'UPU en matière de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles au niveau national;
- développer les partenariats internationaux en matière de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles, tout particulièrement sous l'égide du plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience et du cadre de Sendai, en vue de fournir une expertise, des ressources et un soutien aux activités de l'UPU dans ce domaine;
- partager les pratiques exemplaires entre les postes, en se concentrant sur les mesures prises au lendemain des dernières catastrophes naturelles;
- garantir, durant le cycle 2017–2020, un niveau de ressources minimal pour le fonds d'urgence et de solidarité afin de mieux répondre aux besoins des Pays-membres faisant face à des catastrophes naturelles au moyen d'un mécanisme de transfert *de minimis* depuis le budget ordinaire de l'UPU et par le biais d'une stratégie de levée de fonds spécifique,

*charge également*

le Bureau international de mettre en œuvre les décisions prises dans ce domaine par les organes de l'UPU.